



République Française
Département ILLE ET VILAINE
Arrondissement Fougères-Vitré
Commune de Lécousse

Délibération du Conseil Municipal
Séance du Jeudi 29 Avril 2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	19	23

Votes
A l'unanimité
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2021, le 29 Avril à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Lécousse s'est réuni à la salle Hermine de Lécousse, sous la présidence de Madame PERRIN Anne, Maire de Lécousse, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 22/04/2021 et affichés à la porte de la Mairie le 22/04/2021.

Présents : Anne PERRIN, Maire ; Hubert COUASNON, Marylène LE BERRIGAUD, Christophe DRUGEOT, Fabienne ÉON, Jean-François BUFFET, Élise COSME, Adjoints ; Sylvain BAUCHER, Monique BODIN, Sylvain COTTO, Guylène DUCLOS, Sébastien ETIENNOUL, Magali FONTAINE, Cédric HELLOUIN, Anaïs JOURDAN, Claudie ROGER, Jean-Pierre ROGER, Martine SUPIOT, Didier VALLÉE, Conseillers municipaux.

Excusé(s) : Nicolas FOUGERAY (pouvoir à Elise COSME), Ahmed MDINI (pouvoir à Sébastien ETIENNOUL), Adeline OLLIVIER (pouvoir à Anaïs JOURDAN), Claire SALLÉ (pouvoir à Jean-François BUFFET).

Secrétaire de séance : Anaïs JOURDAN

Objet de la délibération n°2021_046 – Enfance - Jeunesse - Education - Conseil Municipal des Jeunes

Rapporteur : Fabienne ÉON

Par délibération du 17 mai 2018, le Conseil Municipal a institué le Conseil Municipal des Jeunes – CMJ.

Cette instance vise à favoriser la participation citoyenne et l'apprentissage de la démocratie. Elle a pour mission de collecter les idées et les initiatives émanant de l'ensemble des enfants de la commune pour améliorer le cadre de vie et les traduire en projets au bénéfice de tous.

Le premier mandat de ce CMJ devait prendre fin en juin 2020 ; mais il a été prolongé d'un an, soit jusqu'en juin 2021, compte tenu du contexte sanitaire (COVID-19).

Aussi, lors de la réunion du Conseil Municipal des Jeunes du 02 mars 2021, les 6 conseillers jeunes actuels ont émis le souhait de pouvoir poursuivre leur mission. Compte tenu du contexte qui a fortement perturbé l'exercice du mandat de ces jeunes, la commission émet un avis favorable à la poursuite de leur mission.

Ainsi, sur proposition de la commission, le Conseil municipal définit les modalités de renouvellement du CMJ de la façon suivante :

- **Le nombre de Conseillers Jeunes : 12 au maximum**
- **L'âge minimum d'un Conseiller : 11 ans**
- **La durée d'un mandat pour un jeune : 3 ans maximum**

Envoyé en préfecture le 30/04/2021

Reçu en préfecture le 30/04/2021

Affiché le **30 AVR. 2021**

ID : 035-213501505-20210429-2021_046-DE



- **Renouvellement des Conseillers** : tous les ans au mois de juin, 1/3 des Conseillers est sortant, soit de manière volontaire, soit par ancienneté. Les Conseillers désirant arrêter leur mandature devront en faire part dans le courant du mois de mai. Les sortants seront remplacés par de nouveaux Conseillers : scolarisés en CM2 en juin et résidant à Lécousse. La prise de fonction des nouveaux Conseillers se fera en septembre.
- **Modalités de désignation des Conseillers Jeunes** : le nombre de candidats est de 2 enfants de chaque école de Lécousse (Montaubert et Notre-Dame), soit 4 candidats au total. S'il y a plus de candidats que de places disponibles, une élection aura lieu dans les locaux de chaque école auprès des jeunes de CM2 résidant Lécousse. Les 2 places restantes sont réservées aux enfants de Lécousse non-scolarisés dans une des écoles de la Commune. S'il devait y avoir plus de 2 candidats « extérieurs », la Commission Enfance-Jeunesse désignera les 2 jeunes retenus.
- **Parité garçon-fille** : la parité sera respectée au mieux. Sur les 6 conseillers actuels, il y a 4 garçons et 2 filles.
- **Candidatures des jeunes** : afin de formaliser sa candidature, un jeune devra compléter un formulaire de présentation et une autorisation parentale qu'il fera parvenir à la Mairie.

Pour extrait conforme au registre,
Lécousse, le 30/04/2021
Arine PERRIN
Maire de Lécousse

